

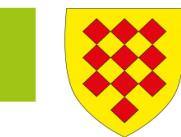
Allennes

Ville Nature & Histoire

Les Marais

Infos

Mensuel d'Information



allennes.fr

ville-allennes-les-marais

DECEMBRE



2021

EDITO

L'année 2021 touche déjà à sa fin. Même si celle-ci a été meilleure sur le plan sanitaire que 2020, elle a quand même une fois de plus été une année particulière.

Pour autant, le dossier des actions, projets et travaux porté par la municipalité en place est bien fourni !

Tout d'abord, la démocratie participative est activée avec la mise en place de l'atelier d'initiatives citoyennes.

L'offre de service public s'est encore développée par :

- le changement de prestataire et la mise en place immédiate de la loi EGALIM qui vise à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, vos enfants ont dû en remarquer le bénéfice dans leurs assiettes.
- La cantine à 1€ au 1er janvier 2022 pour permettre de rendre cette prestation accessible à tous,
- La mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles et le recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants,
- La reprise des classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle,
- Les stages d'apprentissage de natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.
- Les animations reprennent doucement aussi bien au niveau associatif que municipal.

Je ne veux pas tout citer ici, la revue annuelle sera là pour parfaire mes éventuels oubliés.

Le nouveau restaurant scolaire, la nouvelle garderie maternelle et l'agrandissement de l'école sont prévus à la livraison pour septembre 2022.

Comme promis les autres dossiers sont en cours d'étude notamment l'éclairage public et la vidéo surveillance.

Nous nous tournerons ensuite vers la réfection du stade. Allennes avance et tout cela sans augmenter, pour la 16ème année consécutive, la part communale des impôts locaux.

En ces temps toujours aussi incertains au niveau sanitaire, au nom du conseil municipal, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous.

Bien à vous.
Le Maire, Gérard MAYOR

SOMMAIRE

PAGE 1

-Edito

PAGE 2

-Calendrier des évènements

-Don du sang

PAGE 3

-Portail famille

-Restauration scolaire

-Police Municipale

-Atelier mémoire

-Accueils de loisirs 2022

PAGE 4

-Réseau médiathèques de la Haute Deûle

-Expression politique

Joyeuses Fêtes

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30.

Le samedi de 9h à 12h.

Contact téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le Samedi de 8h30 à 12h
03.20.62.92.40

AGENCE POSTALE COMMUNALE EN MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h00

Le samedi de 9h à 11h

Attention : l'activité colis reste suspendue



CALENDRIER DES EVENEMENTS

Les collégiens* et les lycéens de moins de 16 ans peuvent s'inscrire en Mairie en vue de l'attribution d'une coquille jusqu'au 4 décembre inclus *(les enfants d'Allennes-les-Marais allant au COLLEGE ALBERT BALL à ANNOEULLIN ne doivent pas s'inscrire. La coquille leur sera distribuée directement au Collège).

Nous vous remercions de bien vouloir fournir un certificat de scolarité.



ATTENTION

Nous vous informons qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, les services administratifs et techniques seront fermés du **VENDREDI 24 DECEMBRE après-midi au SAMEDI 25 DECEMBRE INCLUS** et du **VENDREDI 31 DECEMBRE après-midi au SAMEDI 1^{ER} JANVIER INCLUS**.

Le service de **GARDERIE MUNICIPALE** fermera ses portes le **VENDREDI 24 DECEMBRE à partir de 16 h** et du **LUNDI 27 DECEMBRE au VENDREDI 31 DECEMBRE 2021 inclus**.

----- L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

sera fermée le **VENDREDI 24 décembre après-midi et du 27 décembre au 31 décembre inclus.**
Réouverture le lundi 3 janvier 2022.

Nous vous remercions de votre compréhension.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES AVIS AUX ELECTEURS

Nous vous informons que les inscriptions sur les listes électorales de la commune se font depuis le 1^{er} janvier 2019 de manière permanente. Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement de l'ancienne carte d'électeur.

*Les jeunes recensés dans notre commune et qui atteindront 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie en fournissant un justificatif de domicile pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires en Mairie.

C.C.A.S

Colis des aînés

SAMEDI 11 DECEMBRE

La distribution des colis de Noël se fera à domicile le **SAMEDI 11 DECEMBRE à partir de 9h**.

ANIMATION DE NOËL

SAMEDI 18 DECEMBRE de 14h30 à 18h30
Esplanade de la Distillerie



Lecture de contes de Noël, Balade en poneys, Sculpteur de ballons...



Et...présence du Père Noël de 15h à 18h.

Petite restauration proposée par l'Amicale Laïque et l'Association de Parents d'Elèves (APE).

Don du Sang

Samedi 4 décembre à 10h, salle Jacques Brel à Annoeullin, près de l'église St Martin, rue du 8 mai 1945 (grande facilité de stationnement) : **Exposition retraçant les 60 ans de l'association suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire.**



La facture correspondant aux activités périscolaires de **NOVEMBRE** sera bientôt mise à disposition sur le portail. Merci de privilégier le paiement CB en ligne (accès sécurisé).
Pour tout paiement par chèque ou en numéraire vous pouvez vous présenter en mairie.
Pour plus de facilités, vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique, pour cela merci de bien vouloir apporter un Relevé d'Identité Bancaire.

Restauration scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs de la cantine changent ! En effet, pour maintenir le pouvoir d'achat des Allennois, la Municipalité instaure le dispositif « cantine à 1€ ». La tarification se fera comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs	Tarif majoré pour non réservation dans les 72h
0 à 500 €	0,50€	4,16€
501 à 619 €	0,60€	4,32€
620 à 772 €	0,70€	4,48€
773 à 910 €	0,80€	4,64€
Au-dessus de 910 €	1,00€	4,80€
Extérieurs à la commune	4,95€	7,92€
Adultes	4,00€	6,40€

ATTENTION ! pour bénéficier de ces tarifs, il est impératif de fournir un justificatif de ressources (attestation CAF ou avis d'imposition).

Ces tarifs ne concernent que la période scolaire.



ATELIER MÉMOIRE

La prochaine séance **ATELIER MÉMOIRE** aura lieu le **MARDI 14 DECEMBRE** de **14h15 à 16h** à la salle « **COLUCHE** ».



POLICE MUNICIPALE

La présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque important aux usagers de la route notamment aux deux roues.



Je procède au nettoyage de la chaussée.

Les panneaux mis en place ont essentiellement un caractère préventif. Ils ne dispensent pas celui qui est à l'origine du dépôt de boue, de nettoyer la route le plus rapidement possible afin d'éliminer tout risque d'accident :

-le nettoyage doit être réalisé manuellement (eau, pelles, balais) ou mécaniquement avec un engin approprié de type balayeuse ou une lame équipée d'une bavette en caoutchouc et d'une signalisation lumineuse type gyrophare ;

-l'emploi d'un godet métallique est proscrit ;

-si les opérations de nettoyage affectent la circulation (neutralisation d'une voie), il convient de mettre en place un dispositif temporaire pour la gestion de la circulation.

Dans la mesure du possible, il est préférable de ne pas sortir directement du champ sur la route, et l'emprunt d'un chemin secondaire peut s'avérer pertinent pour limiter les risques de salissures des réseaux routiers structurants, qui supportent un trafic routier important.

ACCUEILS DE LOISIRS 2022

RECRUTEMENT ANIMATEURS(TRICES) ET DIRECTEURS(TRICES)

Des dossiers de candidature au poste d'animateur(trice) et de directeur(trice) pour les accueils de loisirs 2022 sont d'ores-et-déjà à votre disposition.

A retirer en Mairie ou à télécharger sur le site de la commune, ils doivent être retournés complétés en mairie au plus tard pour le **15 janvier 2022 impérativement**.

En 2022, les accueils de loisirs auront lieu en :

- Hiver : du 7 au 11 février.
- Pâques : du 11 au 22 avril.
- Eté : du 11 au 29 juillet et du 8 au 26 août.
- Toussaint : Semaine à définir ultérieurement.



Suivant décret n°2021-1059 du 7 août 2021, le pass sanitaire est obligatoire dans les médiathèques du réseau pour les plus de 18 ans. Et à partir du 30/9/2021 pour les plus de 12 ans.

MEDIATHEQUE Espace Culturel Henri Delacroix à Allennes-les-Marais (03.20.97.66.51)

Horaires d'ouverture : lundi 16h/19h30 – mercredi 10h/12h et 14h/18h – vendredi 16h/18h (horaires différents pendant les vacances scolaires)



Heure du conte "En attendant Noël" : les mercredis 1er et 15 décembre à 10h30 - Histoires pour les enfants de 3 à 7 ans.

Bébés lecteurs pour les 0-3 ans : le mercredi 15 décembre à 9h30 - Histoires, comptines et jeux de doigts pour les petits accompagnés par un adulte - Sur inscription.

Rejoignez-nous le **samedi 18 décembre après-midi** à la distillerie pour découvrir l'histoire de la petite moufle rouge perdue sur le chemin enneigé et d'autres histoires de Noël !

Pendant les vacances, la Médiathèque sera ouverte le **MARDI de 14h à 18h au lieu du VENDREDI** et aux horaires habituels le lundi et le mercredi (voir ci-dessus).

MEDIATHEQUE François Mitterrand à Annoeullin (Tél : 03.20.16.15.90)

Horaires d'ouverture : Mardi 10h-12h et 15h-18h/ Mercredi 10h-12h et 14h-18h/ Jeudi 15h-18h/ Vendredi 15h-18h30
Samedi 10h-12h et 14h-17h30



PROGRAMME CINEMA



MERCREDI 8 DECEMBRE à 10h – 1^{er} pas au cinéma : **PINGU**



14h30 : **PRINCESSE DRAGON**



VENDREDI 10 DECEMBRE à 20h30 : **ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE**



MERCREDI 15 DECEMBRE à 14h30 : **RON DEBLOQUE**

EXPRESSION POLITIQUE

GROUPE « AVEC VOUS POUR ALLENNES »

Allennes-les-Marais poursuit le déroulé de sa politique sociale pour garantir votre pouvoir d'achat. En effet, bien que l'opposition ne tarisse pas de critiques sur notre gestion de la commune, nous préférons, nous, continuer notre route ! Nouveau service à destination des familles : nous instaurons la cantine à 1€ maximum pour nos enfants allennois pendant la période scolaire à compter du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, après avoir consenti à investir dans la composition des repas avec un nouveau prestataire, après avoir lancé le chantier du restaurant scolaire, nous poursuivons notre si mauvaise gestion des deniers publics, qu'elle nous permet de vous proposer cette tarification avec le concours de l'Etat. Notre budget est bien tenu et nous nous efforçons de garantir votre pouvoir d'achat par ces actions. La part communale des impôts locaux n'a pas été augmentée depuis 16 ans et les investissements se poursuivent tout en modérant vos participations.

Nous espérons que cette nouvelle vous ravira et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

GROUPE « ENSEMBLE POUR ALLENNES »

Vous avez sûrement constaté une très sensible diminution de vos taxes foncières pour 2021. Cadeau de votre maire et de son équipe ? Certainement pas, mais l'un des effets positifs de notre adhésion à la MEL. Vous avez aussi tous constaté que de lourds travaux de voirie avaient été réalisés dans l'ancienne cité EDF et rue du Général de Gaulle. Investissements de la municipalité ? Certainement pas, mais autre effet positif visible de notre adhésion à la MEL, sans parler de la politique des transports avantageuse surtout pour nos jeunes...

Alors Monsieur le maire, ne soyez pas si timide, reconnaissiez que même si tout n'est pas parfait, nous profitons tous des bienfaits que nous apporte la MEL et que vos aprioris n'étaient pas justifiés.